

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE DE L'INSTITUT CURIE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2015-44 créant l'unité mixte de recherche U 1196 et nommant son directeur ;

Vu la décision n° 2020-54 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1196 et prolongeant son directeur ;

Vu la décision n° 2020-99 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1196 et nommant Madame Jean-Louis MERGNY directrice de l'unité ;

Vu le courrier du 6 janvier 2021 relatif à l'évolution du calendrier des évaluations par le Hcéres des établissements supérieurs et des organismes de recherche ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm, de l'Université Paris Saclay et de l'Institut Curie comme partenaire de l'Unité au sens de l'article R324-15 du Code de la recherche.

Cette unité est référencée par le CNRS : 9187 ;

DECIDENT :

Article 1 : L'unité mixte de recherche U 1196 intitulée « Chimie et Modélisation pour la Biologie du Cancer » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : Monsieur Jean-Louis MERGNY est prolongé dans ses fonctions de directeur de l'unité jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE DE L'INSTITUT CURIE